

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 JUIN 2014**

---

**PROCÈS-VERBAL** de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 9 juin 2014 à 20 heures.

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*  
*M. Luc Cauchon, conseiller*  
*M. Jean-Marc Tremblay, conseiller*  
*M. Réal Asselin, conseiller*  
*Mme Solange Lapointe, conseillère*  
*M. Bernard Harvey, conseiller*

*Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon*

Étaient également présents :

*Mme Brigitte Harvey, directrice générale*  
*M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics*  
*M. Nicolas Savard, directeur des loisirs*

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** **RÉSOLUTION NO. 10313-06-14**

---

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE** l'ordre du jour présenté soit adopté en conservant la mention « affaires nouvelles ».

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 mai et de l'assemblée extraordinaire du 26 mai 2014**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
  - 4.1 Octroi de la soumission – fourniture d'accessoires d'aqueduc et d'égout pour le prolongement des rues Beauregard et Antoine-Grenier
  - 4.2 Octroi de la soumission – fourniture des matériaux granulaires pour le prolongement des rues Beauregard et Antoine-Grenier
  - 4.3 Octroi de la soumission – fourniture de la machinerie pour le prolongement des rues Beauregard et Antoine-Grenier
  - 4.4 Octroi de la soumission – fourniture de produits de béton pour le prolongement des rues Beauregard et Antoine-Grenier
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
  - 5.1 Liste du personnel embauché pour 2014
  - 5.2 Octroi d'aides financières
  - 5.3 Renouvellement de la couverture d'assurance collective au 1<sup>er</sup> juillet 2014
  - 5.4 Autorisation de vente de terrain à Keven Gauthier
  - 5.5 Acquisition et vente de parcelles de terrain / M. Maxime Bergeron
  - 5.6 Signature du protocole d'entente / commandite Challenge Casino
  - 5.7 Renouvellement des contrats de service avec la firme Promotek Canada
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
  - 7.1 Installation d'une enseigne sur potence au 51 rue Dion
  - 7.2 Permis de rénovation PIIA – 51 rue Antoine-Grenier
  - 7.3 Installation d'une enseigne au 106 Boulevard Notre-Dame
- 8. Sécurité incendie**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
  - 9.1 Renouvellement du contrat de location du restaurant de l'aréna
- 10. Avis de motion et règlements**
  - 10.1 Avis de motion – Règlement de lotissement
  - 10.2 Avis de motion – Règlement de zonage

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 JUIN 2014**

---

- 10.3 Avis de motion – Règlement sur les PIIA
- 10.4 Avis de motion – Règlement général sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés
- 10.5 Adoption du règlement VC-434-14-1 – Zonage
- 10.6 Adoption du règlement VC-323-14-4 pourvoyant au traitement des élus municipaux de la Ville de Clermont

### **11. Comptes**

- 11.1 Ratification des déboursés et salaires de mai 2014
- 11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 31 mai 2014

### **12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **13. Levée de l'assemblée**

## **3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX RÉSOLUTION NO. 10314-06-14**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DUMENT RÉSOLU QUE** les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 mai 2014 et de l'assemblée extraordinaire du 26 mai 2014 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leurs a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c.C-19).

La directrice générale a remis aux membres du conseil le procès-verbal de l'assemblée de consultation tenue le 20 mai 2014.

### **4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS**

La directrice générale a remis aux membres du conseil le procès-verbal des soumissions sur invitation ouvertes le 30 mai 2014.

#### **4.1 OCTROI DE LA SOUMISSION – FOURNITURE D'ACCESSOIRES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT POUR LE PROLONGEMENT DES RUES BEAUREGARD ET ANTOINE-GRENIER**

### **RÉSOLUTION NO. 10315-06-14**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix pour la fourniture d'accessoires d'aqueduc et d'égout pour les travaux de prolongement des rues Beauregard et Antoine-Grenier;

**ATTENDU QUE** le 30 mai 2014, M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint a procédé à l'ouverture des soumissions reçues ;

**ATTENDU QUE** la soumission la plus avantageuse s'est avérée celle provenant de la compagnie Réal Huot Inc.;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DUMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont accepte la soumission de la compagnie Réal Huot Inc. pour un montant de 66 355,02 \$ incluant les taxes;

La Ville de Clermont tient à remercier les soumissionnaires.

**QUE** la présente résolution soit adressée à Réal Huot Inc., 2640 avenue Dalton (Parc Colbert) Québec (Québec) G1P 3S4, à Emco Corporation, 100-1800 Léon-Harmel, Québec (Québec) G1N 4R9, à Distribution Brunet Inc., 777 rue Perreault, bureau 100, Lévis (Québec) G6W 7Z9 ainsi qu'à Produits BCM Ltée, 340 Émile Couture, Chicoutimi (Québec) G7H 8B6.

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 JUIN 2014**

---

### **4.2 OCTROI DE LA SOUMISSION – FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES POUR LE PROLONGEMENT DES RUES BEAUREGARD ET ANTOINE-GRENIER**

#### **RÉSOLUTION NO. 10316-06-14**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix pour la fourniture des matériaux granulaires requis pour les travaux de prolongement des rues Beauregard et Antoine-Grenier;

**ATTENDU QUE** le 30 mai 2014, M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint a procédé à l'ouverture des soumissions reçues ;

**ATTENDU QUE** la soumission la plus avantageuse s'est avérée celle provenant de la compagnie Fernand Harvey & Fils Inc.;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont accepte la soumission de la compagnie Fernand Harvey & Fils Inc. pour un montant de 80 218,06 \$ incluant les taxes;

La Ville de Clermont tient à remercier les soumissionnaires.

**QUE** la présente résolution soit adressée à Fernand Harvey & Fils Inc., 7 rue Desbiens, Clermont (Québec) G4A 1B8, à Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc., 2480 boul. de Comporté, La Malbaie (Québec) G5A 1N3 ainsi qu'à Aurel Harvey & Fils Inc., 555 rue Saint-Étienne, La Malbaie (Québec) G5A 1J3.

### **4.3 OCTROI DE LA SOUMISSION – FOURNITURE DE LA MACHINERIE POUR LE PROLONGEMENT DES RUES BEAUREGARD ET ANTOINE-GRENIER**

#### **RÉSOLUTION NO. 10317-06-14**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix pour la fourniture de la machinerie requise pour les travaux de prolongement des rues Beauregard et Antoine-Grenier;

**ATTENDU QUE** le 30 mai 2014, M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint a procédé à l'ouverture des soumissions reçues ;

**ATTENDU QUE** la soumission la plus avantageuse s'est avérée celle provenant de la compagnie Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc.

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont accepte la soumission de la compagnie Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc. pour un montant de 84 937,78 \$ incluant les taxes;

La Ville de Clermont tient à remercier les soumissionnaires.

**QUE** la présente résolution soit adressée à Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc., 2480 boul. de Comporté, La Malbaie (Québec) G5A 1N3, à Fernand Harvey & Fils Inc., 7 rue Desbiens, Clermont (Québec) G4A 1B8, à Aurel Harvey & Fils Inc., 555 rue Saint-Étienne, La Malbaie (Québec) G5A 1J3 ainsi qu'à Simon Thivierge & Fils Inc., 83 rue Principale, Saint-Aimé-des-Lacs (Québec) G0T 1S0.

**4.4 FOURNITURE DE PRODUITS DE BÉTON POUR LE PROLONGEMENT DES RUES BEAUREGARD ET ANTOINE-GRENIER  
RÉSOLUTION NO. 10318-06-14**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont a demandé un prix pour la fourniture de produits de béton pour les travaux de prolongement des rues Beauregard et Antoine-Grenier;

**ATTENDU QUE** la compagnie Béton Provincial a proposé le prix le plus avantageux pour la fourniture des matériaux requis;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont procède à l'acquisition des regards et puisards requis pour le prolongement des rues Beauregard et Antoine-Grenier de la compagnie Béton Provincial au prix de 10 960,04 \$ incluant les taxes;

**QUE** la présente résolution soit adressée à monsieur Alain Croisetière, Béton Provincial Ltée., 1825 avenue du Phare Ouest C.P. 160, Matane (Québec) G4W 3N1.

**5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

**5.1 LISTE DU PERSONNEL  
RÉSOLUTION NO. 10319-05-14**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE** le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte la liste des personnes engagées conformément à l'article 4 du règlement no. VC-406-08 « En matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire » et portant le numéro de pièce P1-2014-06-09.

**5.2 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES  
RÉSOLUTION NO. 10320-06-14**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont accorde les aides financières suivantes :

- |  |        |
|--|--------|
| • FADOQ Les Joyeux Rentiers<br><i>Aide financière annuelle</i>         | 250 \$ |
| • SLA du Québec<br><i>Marche pour la SLA Charlevoix – 22 juin 2014</i> | 150 \$ |
| • École Secondaire du Plateau<br><i>Gala de l'excellence 2014</i>      | 150 \$ |

**QUE** la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, CPA. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1M4.

**5.3 RENOUELEMENT DE LA COUVERTURE D'ASSURANCE COLLECTIVE AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2014  
RÉSOLUTION NO. 10321-06-14**

---

**ATTENDU QUE** la compagnie SSQ Vie a fait connaître ses conditions de renouvellement pour le contrat d'assurance-collective pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015.

**ATTENDU QUE** M. Luc Dupont de la firme Samson Groupe-Conseil Inc. a procédé à l'analyse des taux de renouvellement présentés par SSQ Vie;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DUMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont accepte l'avenant à la police d'assurance collective du groupe 68320 avec la compagnie SSQ Vie conformément aux conditions de renouvellement recommandées par M. Luc Dupont, de la firme Samson Groupe-Conseil Inc. en date du 22 avril 2014.

**QUE** la présente résolution soit adressée à SSQ Groupe Financier, 1200 rue Papi-neau, bureau 460, Montréal, Québec H2K 4R5, ainsi qu'à M. Luc Dupont, Samson Groupe-Conseil Inc., 275 Boul. des Braves, bureau 310, Terrebonne, Québec, J6W 3H6.

**5.4 AUTORISATION DE VENTE DE TERRAIN – KEVEN GAUTHIER  
RÉSOLUTION NO. 10322-06-14**

---

**ATTENDU QUE** monsieur Keven Gauthier, 80 rue Antoine-Grenier à Clermont, s'est porté acquéreur d'un terrain de la Ville de Clermont, sur le lot 5 172 700 au cadastre du Québec en date du 13 décembre 2013;

**ATTENDU QUE** l'article 12 des conditions spéciales incluses au contrat de vente réserve à la Ville un droit de rachat du terrain, dans l'éventualité où l'acquéreur désire s'en départir dans un délai de 2 ans;

**ATTENDU QUE** monsieur Keven Gauthier a fait connaître son désir de procéder à la vente de son terrain;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DUMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont autorise monsieur Keven Gauthier à vendre son terrain à une tierce partie, renonçant ainsi à sa priorité de rachat.

**QUE** la présente résolution soit adressée à monsieur Keven Gauthier, 80 rue Antoine-Grenier, Clermont (Québec) G4A 1L6.

**5.5 ACQUISITION ET CESSION DE PARCELLES DE TERRAIN – CÔTE ST-CHARLES  
RÉSOLUTION NO. 10323-06-14**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont a procédé à des travaux visant la fermeture de la Côte Saint-Charles;

**ATTENDU QUE** pour réaménager le secteur de façon adéquate, la Ville de Clermont a pris entente avec monsieur Maxime Bergeron, propriétaire du 1 Côte Saint-Charles, afin d'acquérir de celui-ci une parcelle de terrain et de procéder à une cession en sa faveur d'une autre parcelle de terrain adjacente à sa propriété;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DUMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont se porte acquéreur du lot 5 476 224 au cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 154,3 mètres carrés, pour un coût total de 2 854,55 \$, propriété de monsieur Maxime Bergeron demeurant au 1 Côte Saint-Charles;

La Ville de Clermont cède à titre gracieux, à monsieur Maxime Bergeron le lot 5 476 223, d'une superficie de 37,3 mètres carrés;

**QUE** monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence monsieur Daniel Desmarceaux, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les actes notariés requis à la présente transaction.

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 JUIN 2014**

---

**QUE** la présente résolution soit adressée à Me Lise Robitaille, notaire, 157 boulevard Notre-Dame, Clermont, Québec, G4A 1H3 ainsi qu'à monsieur Maxime Bergeron, 1 Côte Saint-Charles, La Malbaie, Québec, G4A 1A5.

### **5.6 PROTOCOLE D'ENTENTE – COMMANDITE AU CHALLENGE CASINO DE CHARLEVOIX RÉSOLUTION NO. 10324-06-14**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉ-SOLU QUE** monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que madame Brigitte Harvey, directrice générale ou monsieur Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint soient autorisés à signer un protocole d'entente avec le comité organisateur du tournoi de curling Challenge Casino de Charlevoix concernant la tenue de l'édition 2014 de cet événement.

### **5.7 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE AVEC LA FIRME PROMOTEK CANADA INC. RÉSOLUTION NO. 10325-06-14**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉ-SOLU QUE** madame Brigitte Harvey, directrice générale ou monsieur Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint soient autorisés à signer le renouvellement des protocoles d'entente avec la firme Promotek Canada Inc. concernant les systèmes de caméras Soltek III.

## **6. TRAVAUX PUBLICS**

### **7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

#### **7.1 INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE SUR POTENCE – 51 RUE DION RÉSOLUTION NO. 10326-06-14**

---

**ATTENDU QU'**une demande concernant l'installation d'une enseigne au 51 rue Dion a été déposée aux membres du comité consultatif d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** tout projet d'affichage fait partie intégrante du PIIA et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** l'enseigne proposée est conforme aux normes du Règlement de zonage de la Ville;

**ATTENDU QUE** les membres du Comité consultatif d'urbanisme estiment que le projet respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-438-13;

**ATTENDU QUE** par sa résolution no. 2014-06-322, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation du projet d'installation d'une enseigne sur potence au 51 rue Dion;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉ-SOLU QUE** le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte le projet d'installation d'une enseigne au 51 rue Dion.

**QUE** la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal ainsi qu'à Mme Marilyn Perron, 51 rue Dion, Clermont, Québec G4A 0A3.

**7.2 DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION – PIIA – 51 RUE ANTOINE-GRENIER  
RÉSOLUTION NO. 10327-06-14**

---

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis de rénovation a été présentée pour la construction d'une toiture de protection au-dessus du patio existant sur la propriété située au 51 rue Antoine-Grenier;

**CONSIDÉRANT QUE** l'immeuble affecté par cette demande est situé dans la zone 138-Ha où le Règlement relatif aux PIIA est applicable;

**CONSIDÉRANT QUE** la construction proposée est conforme aux normes du Règlement de zonage de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Comité consultatif d'urbanisme estiment que le projet respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-438-13;

**CONSIDÉRANT QUE,** le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution no. 2014-06-324, recommande au Conseil municipal l'acceptation du projet de construction d'une toiture de protection au 51 rue Antoine-Grenier;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE** le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte le projet de construction tel que proposé.

**QUE** la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal ainsi qu'à M. Éric Maltais, 51 Antoine-Grenier, Clermont, Québec G4A 1L2.

**7.3 INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE – 106 BOULEVARD NOTRE-DAME  
RÉSOLUTION NO. 10328-06-14**

---

**ATTENDU QU'**une demande concernant l'installation d'une enseigne au 106, boul. Notre-Dame, suite 700 a été déposée aux membres du comité consultatif d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** tout projet d'affichage fait partie intégrante du PIIA et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** l'enseigne proposée est conforme aux normes du Règlement de zonage de la Ville;

**ATTENDU QUE** les membres du Comité consultatif d'urbanisme estiment que le projet respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-438-13;

**ATTENDU QUE** par sa résolution no. 2014-06-326, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation du projet d'installation d'une enseigne au 106 boulevard Notre-Dame;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE** le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte le projet d'installation d'une enseigne au 106, boulevard Notre-Dame, suite 700.

**QUE** la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal ainsi qu'à Nathalie Villeneuve, 106 boul. Notre-Dame, suite 700, Clermont (Québec) G4A 1G3.

**8. SÉCURITÉ INCENDIE**

**9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

**9.1 CONTRAT DE LOCATION DU RESTAURANT DE L'ARÉNA  
RÉSOLUTION NO. 10329-06-14**

---

**ATTENDU QUE** le Club de patinage artistique « Les Carrousels » de Clermont procède depuis plusieurs années à l'opération du restaurant de l'aréna ;

**ATTENDU QUE** l'entente signée avec le Club de patinage artistique prévoit que celle-ci peut être prolongée suite à un accord entre les parties ;

**ATTENDU QUE** le Club de patinage artistique « Les Carrousels » a fait connaître son désir de poursuivre l'opération du restaurant et ce pour 2 années supplémentaires, aux mêmes conditions qu'actuellement;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DÛMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont renouvelle le contrat relatif à l'opération du restaurant de l'aréna pour une période de 24 mois, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 août 2016, pour la somme de 4 000 \$ annuellement, plus les taxes provinciale et fédérale applicables.

Comme par le passé, la Ville de Clermont demande au CPA Les Carrousels :

- 1- d'acquérir la marchandise requise à l'opération du restaurant dans les limites de la Ville de Clermont, lorsque celle-ci est disponible;
- 2- de fournir une copie de son bilan financier annuel avant le début de chaque nouvelle année, fixée au 1<sup>er</sup> septembre;
- 3- d'offrir au moins un choix de menu santé.

**QUE** monsieur Nicolas Savard, directeur du service des loisirs soit autorisé à signer le renouvellement du contrat avec le CPA Les Carrousels de Clermont.

**QUE** la présente résolution soit adressée au Club de patinage artistique « Les Carrousels » de Clermont, C.P. 4, Clermont, G4A 1K1 ainsi qu'à M. Nicolas Savard, directeur du service des loisirs.

**10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

**10.1 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT  
RÉSOLUTION NO. 10330-06-14**

---

**ATTENDU QU'en** vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier son Règlement de lotissement;

**ATTENDU QU'il** est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions du Règlement de lotissement numéro VC-435-13;

**Pour ces motifs, avis de présentation est donné par monsieur le Conseiller Éric Maltais,** qu'il sera déposé, lors d'une prochaine séance, un projet de règlement modifiant certaines dispositions du Règlement de lotissement numéro VC-435-13.

**10.2 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DE ZONAGE  
RÉSOLUTION NO. 10331-06-14**

---

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier son *Règlement de zonage*;

**ATTENDU QU'**il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions du règlement de zonage numéro VC-434-13;

**Pour ces motifs, avis de présentation est donné par monsieur le Conseiller Bernard Harvey**, qu'il sera déposé, lors d'une prochaine séance, un projet de règlement modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro VC-434-13.

**10.3 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT SUR LES PIIA  
RÉSOLUTION NO. 10332-06-14**

---

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier son Règlement les PIIA;

**ATTENDU QU'**il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural no VC-438-13;

**Pour ces motifs, avis de présentation est donné par monsieur le Conseiller Éric Maltais**, qu'il sera déposé, lors d'une prochaine séance, un projet de règlement modifiant certaines dispositions du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural.

**10.4 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS  
RÉSOLUTION NO. 10333-06-14**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont a adopté le règlement no. VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;

**ATTENDU QU'**il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions de ce règlement;

**Pour ces motifs, avis de présentation est donné par madame la Conseillère Solange Lapointe**, qu'il sera déposé, lors d'une prochaine séance, un projet de règlement modifiant certaines dispositions du Règlement no. VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;

**10.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. VC-434-14-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. VC-434-13  
RÉSOLUTION NO. 10334-06-14**

---

**ATTENDU QUE** la directrice générale produit à ce conseil le règlement numéro VC-434-14-1 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage;

**ATTENDU QUE** tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement no. VC-434-14-1 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en voir pris connaissance et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les Cités et villes;

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 JUIN 2014**

---

**ATTENDU QU'**avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance antérieure de ce conseil, tenue le quatorzième jour d'avril 2014;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE** le conseil municipal de la Ville de Clermont adopte le règlement no. VC-434-14-1 « Modifiant le règlement de zonage VC-434-13.

### **10.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. VC-323-14-4 POURVOYANT AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE CLERMONT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO. VC-323-97-3 RÉSOLUTION NO. 10335-06-14**

---

**ATTENDU QUE** la directrice générale produit à ce conseil le règlement numéro VC-323-14-4 pourvoyant au traitement des élus municipaux de la Ville de Clermont et abrogeant le règlement no. VC-323-97-3;

**ATTENDU QUE** conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001) (ci-après la « Loi »), avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance antérieure de ce conseil, tenue le douzième jour d'avril 2014, en même temps que le dépôt du projet de règlement;

**ATTENDU QUE** tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement no. VC-323-14-4 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en voir pris connaissance et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les Cités et villes;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE** le conseil municipal de la Ville de Clermont adopte le règlement no. VC-323-14-4 « pourvoyant au traitement des élus municipaux de la Ville de Clermont et abrogeant le règlement no. VC-323-97-3.

## **11. COMPTES**

### **11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE MAI 2014 RÉSOLUTION NO. 10336-06-14**

---

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires du mois de mai 2014;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU** de ratifier les déboursés de mai 2014 au montant de 236 157,36 \$ ainsi que le versement des salaires de mai 2014 au montant de 62 214,65 \$ et portant le numéro de pièce P2-2014-06-09.

### **11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 31-05-2014 RÉSOLUTION NO. 10337-06-14**

---

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de mai 2014;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE** ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 JUIN 2014**

---

le mois de mai 2014 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 352 447,87 \$ certificat de crédit disponible numéro 2014-06-1661 et portant le numéro de pièce P2-2014-06-09.

**12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Signature du livre d'Or pour souligner la victoire au Championnat Canadien de l'Est de l'équipe de Volley-Ball les Impulsifs de Charlevoix.**

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE  
RÉSOLUTION NO. 10338-06-14**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE l'assemblée soit levée à 20 h 45.**

---

**Jean-Pierre Gagnon  
Maire**

---

**Brigitte Harvey  
Directrice générale**